

20210929 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/35391/mineurs-de-l'ase-devenus-majeurs--l'état-demande-la-poursuite-temporaire-de-leur-accompagnement>

Actualités



Deux mineurs tchadiens vivant dans les rues de Paris (archives). Crédit : Mehdi Chebil pour InfoMigrants

Mineurs de l'ASE devenus majeurs : l'État demande la poursuite temporaire de leur accompagnement

Par [La rédaction](#) Publié le : 29/09/2021

Le secrétaire d'État à l'Enfance Adrien Taquet a annoncé mercredi la poursuite temporaire de l'accompagnement des mineurs devenus majeurs par l'Aide sociale à l'enfance. En raison de la crise sanitaire, des milliers de jeunes ont rencontré des difficultés pour obtenir stage ou emploi et risquaient de se retrouver à la rue au 1er octobre.

Les associations de protection de l'enfance s'inquiétaient que des milliers de jeunes placés dans des familles d'accueil, hôtels ou foyers gérés par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) se retrouvent à la rue le 1er octobre, une fois qu'ils ont atteint 18 ans. Parmi eux se trouvent de nombreux migrants.

Le secrétaire d'État à l'Enfance Adrien Taquet a annoncé mercredi 29 septembre la poursuite temporaire de leur accompagnement par les départements, en charge de leur suivi et de leur hébergement, "si des jeunes ne trouvaient pas de solution". L'État compensera les dépenses engendrées, a-t-il précisé devant la Commission des Affaires sociales au Sénat.

Depuis le premier confinement de mars 2020, les conseils départementaux ont reçu instruction de ne pas mettre fin à leur accompagnement de jeunes de l'ASE parvenant à la majorité, en raison des difficultés pour obtenir stage ou emploi pendant la crise sanitaire, mais la mesure devait prendre fin au 30 septembre.

Un projet de loi en attente au Sénat

"La situation économique a changé, il faut s'en réjouir, il y a un certain nombre de boulots non pourvus. Et quand le premier ministre annonce 900 millions d'euros d'ici la fin de l'année à la formation professionnelle, cela profite à tous les jeunes, dont ceux de l'Aide sociale à l'enfance, identifiés comme un public prioritaire", a déclaré Adrien Taquet.

Un projet de loi relatif à la Protection des enfants, adopté par l'Assemblée nationale en juillet mais pas encore au Sénat, doit ouvrir le droit à l'ASE jusqu'à 21 ans en cas de "difficultés d'insertion sociale".

>> À (re)lire : ["Quand les mineurs isolés ont 18 ans, il faut qu'ils fassent leurs valises et trouvent un logement par leurs propres moyens"](#)

Le collectif Cause Majeur !, qui rassemble une vingtaine d'associations de protection de l'enfance, avait demandé "en urgence une nouvelle prolongation de l'interdiction de toute sortie sèche de la protection de l'enfance le temps que le Sénat pérennise le dispositif d'accompagnement pour les plus de 18 ans", dans un communiqué.

Lyes Liouffok, ancien enfant placé et membre du collectif Cause Majeur ! voit dans cette annonce "de la com (communication, ndlr), rien que de la com". "En l'absence de loi, l'ASE n'est pas tenue juridiquement" de respecter cette mesure, affirme-t-il sur son compte Twitter. "Par ailleurs, en dehors du manque d'anticipation aux conséquences dramatiques, cette annonce ne permettra pas aux jeunes de bénéficier de voies de recours en cas de refus des départements".

Selon des statistiques d'avant-crise, "un quart des personnes sans abri sont d'anciens enfants placés auprès de l'ASE, un chiffre qui atteint 40%" pour les SDF de moins de 25 ans, souligne Cause Majeur !.